DI.ME.ST.V
Syndicat d'Assainissement

Procès-verbal des délibérations du Comité Syndical
Séance du 08/04/2024
Convoqué le 03/04/2024
Quorum : 7

Délégués présents :
URBANY Denis, HEINE Bernard, HEINE Pierre LAGLASSE Rodrigue, SEGURA Olivier, VUILLEMARD Patrick, KOUN Sébastien, MAUFAY Fabrice, POISOT Damien

Délégués absents excusés : SCHUBNEL Frédéric, GROHS Doris, HEINE Pierre

Procurations :
SCHUBNEL Frédéric a donné procuration à URBANY Denis
GROHS Doris a donné procuration à SEGURA Olivier
HEINE Pierre a donné procuration à HEINE Bernard

Point n°1 : Désignation du secrétaire de séance et arrêt du précédent procès-verbal

En Alsace-Moselle, l'article L2541-6 du CGCT dispose que le secrétaire de séance est choisi par le conseil municipal. L'article L2541-7 précise que le maire peut prescrire que les agents de la commune assistent aux séances. Par combinaison de ces deux textes, le secrétaire de séance en Alsace-Moselle peut être un agent de la commune. Le syndicat d'assainissement est assujetti aux mêmes règles.

Le Comité syndical désigne Mme GRINEISEN secrétaire de séance.

Le précédent procès-verbal de comité syndical a été transmis par mail à l'ensemble des membres

Monsieur le Président demande si les membres du comité ont des remarques à notifier.

Pas de remarques

Point n° 2 : Activités et Informations

Le Président informe l'assemblée de l'avancement des derniers projets du DIMESTVO, et des différentes interventions sur les communes.

- Travaux de Metzervisse, retard dans les travaux, demande de report de la subvention AMBITION du Département
- Travaux à Stuckange : tampons, branchements inversé nécessité de réaliser les travaux avant la pose du revêtement. Problème de la canalisation vétuste (environ 150 m., intervention Malezieux – dépôt de dossier de subvention à AERM)

- Travaux à Distroff : Déversoir orage abime suite audit Loreat demande de mise en conformité – Réfection d'une partie du grillage de l'ancienne Station – ancien bassin dangereux- boite de branchement ancienne gare (courrier aux habitant de cette rue pour le raccordement
- Vinsberg – convention avec les particuliers – problème de lingette à la lagune
- STEP : rejet eaux noires (pompage Malezieux – intervention Loreat problème de réglage de la station, diffuseur d'air) problème de maintenance de la station (demande au stagiaire pour mettre en place une démarche de maintenance)
- Projet achat terrain JJ SCHMITT – panneaux solaires
- Porté à connaissance des projets de Distroff et Stuckange – station est limite prévoir agrandissement
- Projet de recycler eaux claires (mise à disposition des communes)

Point n°3 Compte de gestion 2023

M. MAUFAY, Président soumet au conseil Syndical le rapport suivant :
Le Receveur municipal, a transmis le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2023
Il est demandé au Comité syndical d'approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

Fonctionnement	Dépenses réelles 2023	1 005 877.33 €
	Recettes réelles 2023	1 044 314.11 €
	Résultat 2023	**38 436.78 €**
	Résultat reporté 2022	705 712.61 €
	Résultat de clôture	**744 149.39 €**
Investissement	Dépenses réelles 2023	797 032.05 €
	Recettes réelles 2023	1 013 594.14 €
	Résultat 2023	**216 562.09 €**
	Reste à réaliser	**- €**
	rar dépenses	**- €**
	rar recettes	**- €**
	Résultat reporté 2022	178 948.98 €
	Résultat d'investissement à reporter au BP	395 511.07 €
	Résultat de clôture	**395 511.07 €**

Affectation de résultat 1068 (résultat 2023 + Résultat 2022+ rar)	- €
Résultat à reporter en excèdent de fonctionnement (résultat de clôture - 1068)	744 149.39 €
Résultat d'investissement à reporter au BP	395 511.07 €

Le conseil Syndical,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-31,
- Vu le compte de gestion du Syndicat pour l'exercice 2023 présenté par Mme le receveur municipal,
- Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Président
- Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,
- APPROUVE le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2023 établi par Mme le Receveur municipal.

Point n°4 : Compte administratif 2023 et affectation du résultat

Le Conseil syndical, réuni sous la présidence de M. Patrick VUILLEMARD délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Fabrice MAUFAY, Président,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré :

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :
2°) vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
3°) décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

Fonctionnement	Dépenses réelles 2023	1 005 877.33 €
	Recettes réelles 2023	1 044 314.11 €
	Résultat 2023	**38 436.78 €**
	Résultat reporté 2022	705 712.61 €
	Résultat de clôture	**744 149.39 €**
Investissement	Dépenses réelles 2023	797 032.05 €
	Recettes réelles 2023	1 013 594.14 €
	Résultat 2023	**216 562.09 €**
	Reste à réaliser	**- €**
	rar dépenses	**- €**
	rar recettes	**- €**
	Résultat reporté 2022	178 948.98 €
	Résultat d'investissement à reporter au BP	395 511.07 €
	Résultat de clôture	**395 511.07 €**

Affectation de résultat 1068 (résultat 2023 + Résultat 2022+ rar)	- €
Résultat à reporter en excèdent de fonctionnement (résultat de clôture - 1068)	744 149.39 €
Résultat d'investissement à reporter au BP	395 511.07 €

Point n°5 : Redevance assainissement

Après en avoir largement débattu, le Conseil syndical à l'unanimité :

- décide de modifier la redevance assainissement comme suit :

  Part fixe : 60 €/an
  Part variable : 1.50 € /m³ d'eau consommée.

  Ces montants seront applicables à la prochaine facturation.

Point n°6 Budget primitif 2024

Après présentation du compte administratif 2023, le Comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, adopte le budget primitif 2024 équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- **section de fonctionnement : 1 608 049.39 €**
- **section d'investissement : 1 219 111.07 €**

Point n°7 : Achat d'un terrain

Le président informe le comité syndical qu'il convient de procéder à l'acquisition d'un morceau d'une parcelle 0052 section 32 appartenant à Monsieur Jean-Jacques SCHMITT domicilié à DISTROFF.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Président :

- à procéder à l'acquisition d'un terrain d'une contenance de 1 ha 17 a 37 ca au prix de 15 000 €uros l'are.

A signer tous les documents afférents à cette acquisition.

Point n°8 Demande de subvention

Le Président expose qu'il convient de déposer 2 dossiers de subvention pour les projets prévus sur le territoire du Syndicat à savoir :

- Travaux d'assainissement sur Stuckange
- Etude diagnostic step

Il est demandé au Comité d'autoriser le Président à préparer chaque projet avec notre assistance à Maitrise d'ouvrage, de solliciter les suventions auprès du Département, Region Grans Est, AERM et DETR.

Délibération prise à l'unanimité.

Le Président est autorisé à signer tous les documents afférents.

Point n°9 Divers

Point 9-1 : Remboursement de frais bancaires

Monsieur le Président expose que lors de l'émission de titres de recettes par le syndicat, s'enclenche alors auprès des services de la trésorerie le délai de recouvrement des titres. S'il y a une saisie sur salaire, la banque peut appliquer des frais bancaires.

Il est demandé au comité de décider du remboursement des frais de saisie si effectivement le débiteur qui en fait la demande justifie que ces frais ont été injustement effectués.

Point 9-2 : avaloirs

La Président demande que le nettoyage des avaloirs soit réalisé sur chaque commune. En effet le mauvais entretien bouche les canalisations et envoie beaucoup de saleté vers la station et les déversoirs d'orages. Il propose que chaque délégué envisage avec les élus de sa commune un marché groupé des avaloirs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.